



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

À tous les intéressés de la Municipalité de Brigham :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le Conseil de la Municipalité de Brigham tiendra une séance extraordinaire avec enregistrement visuel et/ou sonore, **le mercredi 15 décembre 2021 à 19h**, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour l'année 2022 ainsi qu'à l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Que conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal d'immobilisations.

Notez que les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions par écrit avant la séance du conseil via le site internet de la Municipalité, sous la rubrique affaires municipales et l'onglet conseil municipal.

Les séances du conseil sont ouvertes au public dans la mesure où les règles de distanciation sociale le permettent (maximum de 8 personnes).

Donné à Brigham, ce 1^{er} jour de décembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat